

Mercredi 16 Juillet 2014

France CONCURRENCE



Notaires et huissiers récusent l'idée d'être des « rentiers »

Les professions réglementées justifient leur monopole.

Les conclusions du rapport de l'Inspection générale des finances sur les professions réglementées à peine dévoilées, les réactions ne se sont pas fait attendre. « C'est une manœuvre de diversion évidente du gouvernement pour masquer son échec sur la baisse du chômage et la reprise de la croissance », estime Michel Chassang, qui préside l'Unapl (Union nationale des professions libérales). « On fait croire que l'on va redistribuer 6 milliards d'euros en réformant les professions réglementées, mais pour redonner du pouvoir d'achat il faudrait avant tout baisser la fiscalité des ménages, les charges sociales ou encore les taxes sur le logement », poursuit Michel Chassang.

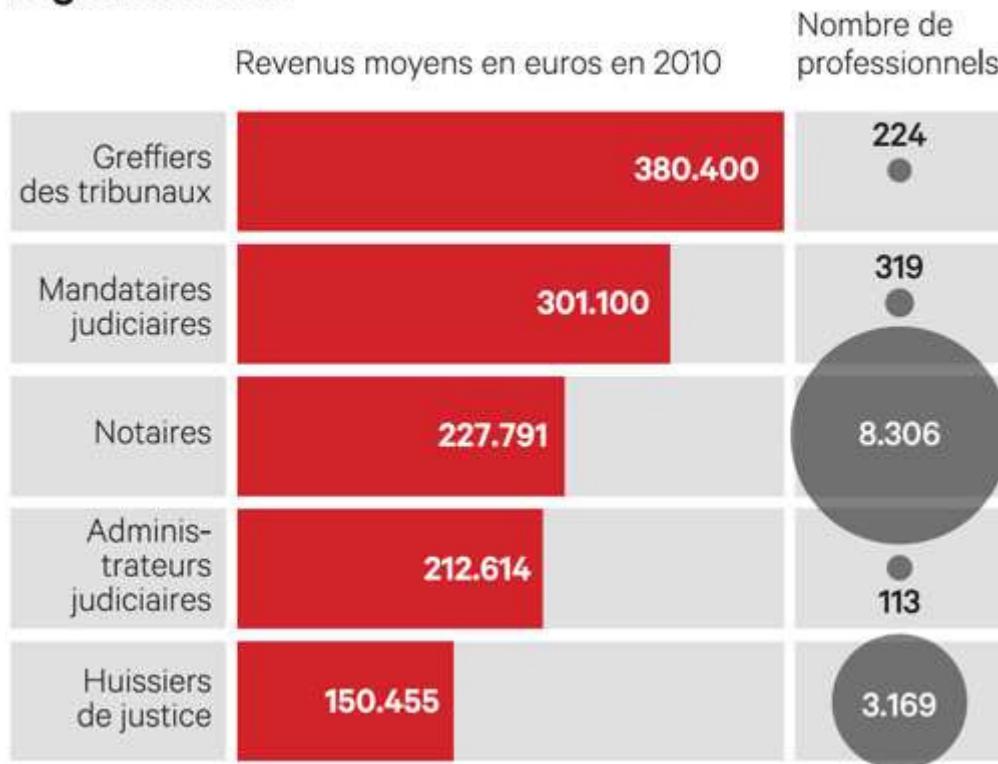
Pour justifier leur situation de monopole, les professionnels concernés, notamment dans les professions juridiques qui sont le plus ciblées, mettent en avant la garantie de sécurité apportée au client et l'efficacité du service. « Nous engageons notre responsabilité sur les informations légales fournies, ce n'est pas rien, avance Philippe Bobet, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, et là où il nous faut 48 heures pour fournir un document, les fonctionnaires de l'île de La Réunion qui font le même travail que nous ont des stocks qui grimpent à plus de 10.000 dossiers en souffrance. »

Combattre les déficits

Cette efficacité et cette sécurité, qui sont réelles, se payent toutefois à un prix très élevé, si l'on en juge par les taux de rentabilité mis en évidence par l'IGF, ce que contestent également les professionnels, qui n'admettent pas que l'on parle de « rentes » à propos de leurs activités. « Nous nous endettions fortement pour acheter un office », poursuit Philippe Bobet, qui ne donne toutefois pas de prix « car ils varient fortement d'un office à l'autre ». Si ces professionnels estiment que certains tarifs mériteraient d'être plus lisibles et révisés plus souvent, comme le recommande l'IGF, c'est plutôt pour les augmenter selon eux, car certains actes sont faits à perte. « La moitié de nos actes ne sont pas rentables, assure Jean Tarrade, président du Conseil supérieur du notariat, et, depuis le début de l'année, 10 % des études notariales en France sont en déficit. » La même préoccupation habite les huissiers de justice, qui soulignent qu'en supprimant leur activité de signification sur les actes de procédure, comme l'a suggéré Arnaud Montebourg, c'est 40 % de leur chiffre d'affaires qui partirait en fumée.

Certaines professions juridiques - huissiers, greffiers des tribunaux de commerce - contestent aussi les chiffres donnés par le rapport de l'IGF sur leurs revenus d'activité. Ces chiffres sont toutefois accessibles sur le site de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), qui les publie dans son Observatoire de l'activité libérale (voir graphique).

Les revenus moyens de 5 professions réglementées



« LES ÉCHOS » / IDÉ / SOURCE : DGCIS

Plus que le rapport lui-même, dont les professionnels attendent la publication officielle pour se prononcer complètement, c'est le discours d'Arnaud Montebourg, jeudi dernier à Bercy, qui semble avoir heurté le plus les sensibilités. Tous les représentants interrogés insistent d'ailleurs sur le fait qu'en tant que professions juridiques, c'est la garde des Sceaux, et non Bercy, qui assure leur tutelle. Place Vendôme, aucune réaction n'a encore filtré à ce jour.

Retrouvez le dossier complet sur lerepublicain.fr

Marie Bellan

Tous droits réservés : Les Echos

F871F51A8530470E30C958C2D10F116F0BB1E29834484520919A2C0

Diff. 140 313 ex. (source OJD)